

Guide de bonnes pratiques pour les Associations et les Fondations collectrices de fonds

Livre 2 Financier



Institut de Développement de l'Éthique et de l'Action pour la Solidarité
Association à but non lucratif

Guide de bonnes pratiques pour les Associations et les Fondations collectrices de fonds

Sommaire

3 OBJECTIFS de bonne gestion financière :

Rappel de la Méthode

F 1: Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

F 2 : Une information financière et comptable de qualité, lisible, accessible et largement diffusée

F 3 : Un outil de gestion budgétaire performant, cohérent et fiable

Annexes



Méthode

Un passeport vers de nouveaux donateurs

Afin de concevoir un guide de bonnes pratiques sur le plan de la gouvernance, de la gestion financière et de l'efficacité de l'action, le Comité Expert s'appuie sur la méthode **OVAR**.

Cette méthode permet de décliner sous forme opérationnelle, l'ensemble des indicateurs de la réalisation des **O**bjectifs qu'une organisation doit se fixer ; ces indicateurs n'ont pas vocation à être érigés en critères absolus.

- La méthode **OVAR** s'appuie sur la déclinaison de la mission de l'organisation caritative en **O**bjectifs stratégiques.
- A chaque **O**bjectif sont associés des **V**ariables d'**A**ction qui permettent la mise en œuvre de l'objectif. Elles se mesurent au moyen d'indicateurs (ou témoins) et de valeurs cibles.
- Sur le plan opérationnel, des **R**esponsables sont nommés pour impulser les **V**ariables d'**A**ction.

le Comité Expert utilise la méthode **OVAR** afin de concevoir le guide de bonnes pratiques sur les trois plans : Efficacité de l'action, Financier et Gouvernance.

Il s'appuie, bien évidemment sur la légalité française, mais également sur les réflexions de différentes institutions, françaises ou étrangères, afin de faire émerger un guide le plus opérationnel possible, répondant à la fois à la diversité des actions caritatives et aux objectifs des donateurs.

Guide de bonnes pratiques pour les Associations et les Fondations collectrices de fonds

FINANCIER : 15 thèmes pour 3 Objectifs



F1 : COMPTABILITE GENERALE

- | | | | |
|---|---------------------------------|-------|-------|
| 1 | Organisation comptable | F 1.1 | p. 6 |
| 2 | Tenue et traitements comptables | F 1.2 | p. 7 |
| 3 | Documents trimestriels internes | F 1.3 | p. 8 |
| 4 | Comptes annuels | F 1.4 | p. 9 |
| 5 | Comptes combinés / Consolidés | F 1.5 | p. 10 |
| 6 | Compte d'Emploi des Ressources | F 1.6 | p.11 |
| 7 | Comptes annuels certifiés | F 1.7 | p. 13 |

F2 : INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

- | | | | |
|----|---|-------|-------|
| 8 | Qualité (présentation, conformité, délai) | F 2.1 | p. 15 |
| 9 | Lisibilité | F 2.2 | p. 17 |
| 10 | Accessibilité | F 2.3 | p. 18 |
| 11 | Rôle financier du C. d'Administration | F 2.4 | p. 19 |
| 12 | Présentation | F 2.5 | p. 20 |

F 3 : GESTION BUDGETAIRE

- | | | | |
|----|------------------------------------|-------|-------|
| 13 | Comptabilité analytique multi-axes | F 3.1 | p. 22 |
| 14 | Cohérence analytique / générale | F 3.2 | p. 23 |
| 15 | Processus budgétaire | F 3.3 | p. 24 |

Guide de bonnes pratiques pour les Associations et les Fondations collectrices de fonds

FINANCIER : 15 thèmes pour 3 Objectifs



F1 : COMPTABILITE GENERALE

- | | | | |
|---|------------------------------------|-------|-------|
| 1 | Organisation comptable | F 1.1 | p. 6 |
| 2 | Tenue et traitements
comptables | F 1.2 | p. 7 |
| 3 | Documents trimestriels
internes | F 1.3 | p. 8 |
| 4 | Comptes annuels | F 1.4 | p. 9 |
| 5 | Comptes combinés /
Consolidés | F 1.5 | p.10 |
| 6 | Compte d'Emploi des
Ressources | F 1.6 | p.11 |
| 7 | Comptes annuels certifiés | F 1.7 | p. 13 |

Financier / Objectif F 1:

Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

ORGANISATION COMPTABLE

Variable d'action F 1.1 :

Une Organisation comptable fiable et conforme qui respecte les règles du CNC, Conseil National de la Comptabilité

Indicateur 76 : La comptabilité de l'organisme, association ou fondation, respecte les règlements 99-03 (Plan Comptable Général) et 99-01 (Comptes annuels des associations) et en particulier:

les objectifs d'image fidèle, de comparabilité, de régularité, et de sincérité.

Elle respecte le Plan de comptes, les définitions des différents actifs, passifs, produits et charges, les règles spécifiques de comptabilisation et d'évaluation.

Les comptes sont établis dans un principe de continuité de l'activité, sur la base d'appréciations prudentes, avec permanence des méthodes, règles et procédures

Financier / Objectif F 1:

Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

TENUE ET TRAITEMENTS COMPTABLES

Variable d'action F 1.2 :

Une tenue comptable et des traitements de qualité.

Indicateur 77 : Les outils logiciels et matériels de tenue de comptabilité sont adaptés à la taille et à la complexité de l'organisme. Ils sont sécurisés et régulièrement mis à jour.

Indicateur 78 : Le responsable comptable, les personnels comptables et les prestataires extérieurs et en particulier - disposent des compétences techniques nécessaires à leurs tâches.

Indicateur 79 : La traçabilité entre les écritures et les pièces justificatives est avérée dans les deux sens, y compris dans les comptabilités auxiliaires d'établissements.

Financier / Objectif F 1:

Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

DOCUMENTS TRIMESTRIELS INTERNES

Variable d'Action F 1.3 :

Des documents internes trimestriels pour l'information comptable de la direction.

Indicateur 80 : La Direction dispose, à fréquence minimale trimestrielle, et dans un délai raisonnable, de documents comptables de synthèse révisés, aptes à constituer un tableau de bord financier.

Ces éléments comprennent au minimum:

- ❑ un compte de résultat,
- ❑ une situation de l'actif réalisable et disponible, valeurs d'exploitation exclues, et du passif exigible.

Financier / Objectif F 1:

Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

COMPTES ANNUELS

Variable d'Action F 1.4 :

Des comptes annuels complets et conformes.

Indicateur 81 : L'organisme, association ou fondation, établit Bilan, Compte de Résultat, et Annexe conformément aux règlements CRC 99-03 et 99-01 en utilisant les modèles les plus appropriés à la taille de l'association.

En particulier :

- ❑ Aucune compensation n'est opérée entre actifs et passifs, ni entre produits et charges.
- ❑ L'annexe comprend toutes les informations d'importance significative destinées à compléter ou à commenter celles données par le Compte de Résultat et le Bilan.
- ❑ L'annexe comprend un tableau de suivi des fonds reçus et affectés à des projets.
- ❑ L'annexe comprend un tableau de Financement.
- ❑ L'annexe comprend un Compte d'Emploi des Ressources.

Financier / Objectif F 1:

Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

COMPTES COMBINES OU CONSOLIDES

Variable d'action F 1.5 :

Des comptes annuels combinés ou consolidés pour les structures démultipliées.

Indicateur 82 : Les organismes qui démultiplient leur action au travers de structures juridiques distinctes, associations affiliées ou filiales, établissent selon le cas des comptes consolidés ou combinés conformes au règlement CRC 99-02.

Ces comptes - et en premier lieu leur périmètre - sont arrêtés par le conseil d'administration de l'association ou de la fondation qui dispose d'une influence notable et durable sur le groupe.

Ils sont soumis à la certification du Commissaire aux comptes.

Ils sont approuvés par l'assemblée Générale compétente. (N.A. aux Fondations)

L'annexe aux comptes consolidés comprend un Compte d'Emploi des Ressources consolidé ou combiné.

Financier / Objectif F 1:

Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Variable d'Action F 1.6 :

Un Compte d'Emploi des Ressources exhaustif et conforme.

Indicateur 83 : Le Compte d'Emploi des Ressources respecte les prescriptions légales et réglementaires. En particulier et conformément à l'avis 2008-08 du Conseil National de la Comptabilité:

- ▣ il est établi en double colonne présentant à la fois les comptes globaux de l'organisme et l'utilisation des fonds reçus du public,
- ▣ Il détaille la totalité des emplois des fonds issus de la générosité publique, y compris les reports d'un exercice sur le suivant et le financement des investissements.
- ▣ Ses annexes permettent :
 - De suivre l'affectation sur plusieurs années des fonds collectés (au travers – ou non- de campagnes ciblées),
 - De détailler les utilisations au titre des différentes missions par nature (achats, services extérieurs, personnel)
 - De détailler la nature de la générosité (dons manuels, legs et libéralités, mécénat privé et d'entreprises)

Financier / Objectif F 1:

Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (suite)

Variable d'Action F 1.6 :

Un Compte d'Emploi des Ressources exhaustif et conforme.(suite)

Indicateur 84 : Les coûts indirects de structure ou de fonctionnement imputés aux missions sociales (et donc exclus de la rubrique "frais de fonctionnement") sont identifiés et traités conformément à l'avis 2008-08 du CNC:

- ▣ Ces coûts disparaîtraient si la mission sociale à laquelle ils sont rattachés n'était pas réalisée
- ▣ Les clefs de répartition sont arrêtées par le conseil d'administration
- ▣ Les règles d'affectation sont clairement explicités dans les notes explicatives et gardent un caractère permanent

Financier / Objectif F 1:

Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

COMPTES ANNUELS CERTIFIES

Variable d'Action F1.7 :

Des comptes annuels certifiés sans réserve.

Indicateur 85 :

- a) Les comptes annuels de l'organisme sont certifiés sans réserve par son Commissaire aux comptes dans les 6 mois de la clôture.
- b) Les informations financières du Rapport annuel sont couvertes par la mission générale du commissaire aux comptes qui en vérifie la sincérité et la conformité avec les comptes annuels.

Guide de bonnes pratiques pour les Associations et les Fondations collectrices de fonds

FINANCIER : 15 thèmes pour 3 Objectifs



F2 : INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

8	Qualité (présentation, conformité, délai)	F 2.1	p. 15
9	Lisibilité	F 2.2	p. 17
10	Accessibilité	F 2.3	p. 18
11	Rôle financier du C. d'Administration	F 2.4	p. 19
12	Présentation	F 2.5	p. 20

Financier / Objectif F 2 :

Une information financière de qualité, lisible, accessible et largement diffusée

QUALITÉ :

Variable d'action F 2.1 :

Une information financière de qualité :

Indicateur 86 (présentation) : La présentation et le contenu des documents (site, bulletin, rapport annuel) sont adaptés au type de public, avec l'objectif de faciliter la compréhension.

Indicateur 87 (finesse) : Le niveau de finesse des informations présentées permet de retracer avec pertinence l'activité et la situation financière de l'organisme.

- ▣ chaque catégorie significative (1) d'éléments similaires fait l'objet d'une présentation séparée dans les états.
- ▣ Des postes et rubriques supplémentaires sont présentés au compte de résultat lorsqu'une telle présentation est pertinente pour comprendre la performance financière de l'organisme.

(1) : voir, à titre indicatif, IAS 14 qui définit un seuil de signification à 10%.

Financier / Objectif F 2 :

Une information financière de qualité, lisible, accessible et largement diffusée

QUALITÉ :

Variable d'action F 2.1 :

Une information financière de qualité (suite) :

Indicateur 85 (Rappel / conformité) :

...

b) Les informations financières du Rapport annuel sont couvertes par la mission générale du commissaire aux comptes qui en vérifie la sincérité et la conformité avec les comptes annuels.

Indicateur 88 (délai) : Les délais de production, certification, approbation, diffusion des comptes participent de la qualité. En particulier, les comptes annuels approuvés sont disponibles dans les 6 mois et diffusés au plus tard dans les 12 mois de la clôture.

Financier / Objectif F 2 :

Une information financière de qualité, lisible, accessible et largement diffusée

LISIBILITE :

Variable d'action F 2.2 :

Une information financière lisible

Indicateur 89 (indivisibilité) : Toute présentation de données chiffrées est accompagnée des commentaires indispensables.

En cas d'information par extraits, l'accès à l'information complète est aisée. En particulier, le site Internet permet le téléchargement des comptes annuels dans leur intégralité (Bilan + C.R.+ Annexe –dont C.E.R.).

Indicateur 90 (pertinence) : Les ratios et graphiques utilisés correspondent à la réalité qu'ils illustrent et ne donnent pas une image décalée.

En particulier, et par exemple, la répartition des emplois par missions est analysée sur l'ensemble des emplois (hors reports et excédents), le coût de la collecte est apprécié par rapport au montant collecté (hors autres ressources), etc.

Financier / Objectif F 2 :

Une information financière de qualité, lisible, accessible et largement diffusée

ACCESSIBILITE :

Variable d'action F 2.3 :

Une information financière largement accessible

Indicateur 91 (accessibilité) : Les comptes annuels sont accessibles par le support le plus approprié en vue d'informer l'ensemble des parties prenantes (site Internet, bulletin interne de l'association ou de la fondation, rapport annuel ...)

Ils sont adressés sur simple demande à tout futur donateur.

Indicateur 89 (Rappel / indivisibilité) :

.... b) *En cas d'information par extraits, l'accès à l'information complète est aisé. En particulier, le site Internet permet le téléchargement des comptes annuels dans leur intégralité, annexe comprise.*

Financier / Objectif F 2 :

Une information financière de qualité, lisible, accessible et largement diffusée

ROLE FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Variable d'action F 2.4 :

Un Conseil d'Administration bien informé des enjeux financiers

- ▣ Rôle des comités financiers et audit

Indicateur 92 : Le Conseil procède à l'arrêté des comptes annuels après présentation détaillée par le trésorier et les comités audit et financiers; Il mesure les enjeux. Il est attentif aux remarques éventuelles du Commissaire aux comptes.

(dans les fondations les comptes sont arrêtés par le Bureau, le Conseil d'administration étant en charge d'approuver les comptes).

Financier / Objectif F 2 :

Une information financière de qualité, lisible, accessible et largement diffusée

PRESENTATION DES COMPTES A L'ASSEMBLEE

Variable d'Action F 2.5 :

Une Assemblée Générale correctement informée des enjeux financiers de l'association

(N.A. pour fondations)

Indicateur 93 : La présentation des comptes à l'Assemblée Générale se fait avec un souci de pédagogie; Les enjeux financiers sont soulignés.

Guide de bonnes pratiques pour les Associations et les Fondations collectrices de fonds

FINANCIER : 15 thèmes pour 3 Objectifs



F 3 : GESTION BUDGETAIRE

- | | | | |
|-----------|---|--------------|--------------|
| 13 | Comptabilité analytique multi-axes | F 3.1 | p. 22 |
| 14 | Cohérence analytique / générale | F 3.2 | p. 23 |
| 15 | Processus budgétaire | F 3.3 | p. 24 |

Financier / Objectif F 3 :

Un outil de gestion budgétaire, performant, cohérent et fiable ...

UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE MULTIAXE

Variable d'Action F 3.1 :

Une Comptabilité multi-axes permettant un classement par nature et par mission ou programme

Indicateur 94 (continuité) : L'imputation des emplois et ressources par missions ou rubriques du C.E.R. est établie préférentiellement lors de leur comptabilisation, et non par retraitement manuel a posteriori. Les deux imputations (par nature et par mission) sont (-si possible -) réalisées simultanément.

Indicateur 95 (précision) : Cette comptabilité comprenant le classement des emplois de fonds par mission est **“destinée à analyser le coût des différentes actions engagées dans le cadre des programmes”(1)**. L'individualisation des missions répond aux règles de finesse de l'indicateur 87.

(1) Citation extraite de la LOLF –(Article 27)

Financier / Objectif F 3 :

Un outil de gestion budgétaire, performant, cohérent et fiable ...

COHERENCE COMPTABILITE ANALYTIQUE /GENERALE

Variable d'Action F 3.2 :

Une Cohérence entre les analyses par mission et la comptabilité générale

Indicateur 96 (traçabilité) :

Les méthodes et l'organisation comptables permettent d'assurer une symétrie entre les résultats analytiques et les données de la comptabilité générale.

La traçabilité des imputations et répartitions éventuelles est assurée.

Financier / Objectif F 3 :

Un outil de gestion budgétaire, performant, cohérent et fiable ...

PROCESSUS BUDGETAIRE :

Variable d'Action F 3.3 :

Un processus budgétaire efficace

Indicateur 97 (équilibre Emplois-Ressources) : Le budget comprend la présentation des emplois et des ressources budgétaires, ventilés par mission et programme, faisant ressortir l'évolution de la situation financière de l'association ou de la fondation.

Indicateur 98 (performance) : Le budget comprend *“le projet annuel de performance de chaque programme. Il présente les actions, les coûts associés, les objectifs poursuivis, les résultats obtenus et attendus pour les années à venir mesurés au moyen d'indicateurs précis dont le choix est justifié”* (1).

(1) citation extraite de la LOLF – Article 51 5°)

Financier / Objectif F 3 :

Un outil de gestion budgétaire, performant, cohérent et fiable ...

PROCESSUS BUDGETAIRE (suite)

Variable d'Action F 3.3 :

Un processus budgétaire efficace (suite)

Indicateur 99 (processus budgétaire) : Le processus budgétaire est formalisé (calendrier/ mode opératoire)

Indicateur 100 (cf Efficacité E 1.1 / Processus collaboratif) : Le processus budgétaire est collaboratif et contradictoire. Il permet de définir la responsabilité des différents acteurs sur les différentes actions, et d'y associer des indicateurs de performance.

Guide de bonnes pratiques pour les Associations et les Fondations collectrices de fonds

FINANCIER : 15 thèmes pour 3 Objectifs



ANNEXES

Comité Expert d'IDEAS

Glossaire

Documents de référence

Annexes : Comité Expert d'IDEAS

- **Alain de Vaucresson - son Président, Conseiller du Président du Crédit Coopératif**
- **Louis Michel Payen - son Rapporteur, Consultant LMPConseil**
- **Hélène Dransart - Présidente d'IDEAS, Ingénieur Consultant**

Groupe concepteur

- **Agnès Bricard - CSOEC**
- **Xavier Delattre - Fondation d'Auteuil**
- **Youssef Dib - BNPPARIBAS Gestion Privée**
- **Hervé Garrault - Adema/Mines de Paris**
- **Guy Haïk - IdMA - Institut du Management Associatif**
- **François Jégard - Léo Jégard & Associés**
- **Francine Mallet Lamy - CNCC**
- **Pierre Marcenac - KPMG**
- **Nathalie Sauvanet - BNPPARIBAS Gestion Privée**

Groupe consultant

- **Yaële Aferiat - AFF - Association Française des Fundraisers**
- **Stéphane André - Chercheur LAMSADE-Dauphine-CNRS**
- **Jérôme Auriac - Agence Manifeste**
- **Marc Avelot - Le Rire Medecin**
- **Mariella de Bausset - Fondation ARCAD**
- **Lionel Bordarier - Fondation Prem'up**
- **Nathalie Choiseau - Fondatrice du site de bénévolat en ligne www.betobe.org**
- **Jean-Marie Clément - La Table de Cana**
- **Damien Conzatti - Délégation Catholique pour la Coopération**
- **Bernard Decroix - Aide Odontologique Internationale**
- **Reza Deghati - Aïna**
- **Xavier Delsol - Delsol & Associés**
- **Amanda Ducroz-Lovell - Solidarités**
- **Rémi Duhamel - Krousar Thmey**
- **Catherine El Arouni -WWF**

Le comité expert est composé de 2 groupes.

Le 1^{er}, concepteur, se réunit et a la charge de la rédaction du guide.

Le 2^{ème}, consultant, a pour objectif de réagir aux travaux du groupe concepteur en fonction des expériences et des expertises qu'il réunit.

Donateurs, associations et experts de l'évaluation et de l'audit sont présents dans les 2 groupes afin de garantir le pragmatisme des travaux.

Groupe consultant (suite)

- **Jean-Pierre Fernandez - CSOEC**
- **Anouchka Finker - Intervida**
- **Christine Fontanet - Association AIMER**
- **Gabrielle Gueye - IMS Entreprendre pour la Cité**
- **Alexandre Guilluy - Ateliers Sans Frontières**
- **Charles-Benoit Heidsieck - Le Rameau**
- **Jessica Holc - Solidarités Nouvelles face au Chômage**
- **Ingrid Kemoun - Jeveuxaider.com**
- **Fabrice Larceneux - Chercheur au CNRS, rattaché à HEC**
- **Frédéric Lefret - Secrétaire Général Office Franco-Québécois pour la Jeunesse**
- **Jean-Etienne de Linares - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture**
- **Jacques Malet - Président de Recherches & Solidarités**
- **Sylvie L. Meshaka - consultante fundraising des organisations culturelles**
- **Monique Millot Pernin - CNCC**
- **Benoit Miribel - Fondation Mérieux**
- **Elisabeth Müller - Agronomes et Vétérinaires sans Frontière AVSF**
- **Alix de Nicolay - Hélène Keller International**
- **Eric Pinet - Nos Petits Frères et Soeurs**
- **Jean-Patrick Razon - Survival International**
- **Sophie Rieunier - Universitaire**
- **Philippe Taïeb - Consultant ONG**
- **Frédéric Thèret - Institut Pasteur**
- **Jean-Pierre Valériola - Fondation Bettencourt Schueller**

Annexes : Glossaire

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et de présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

La comptabilité Générale classe les données de base « par nature » pour permettre une restitution d'état de synthèse conformes au Plan Comptable **Général**, et en particulier, les comptes annuels.

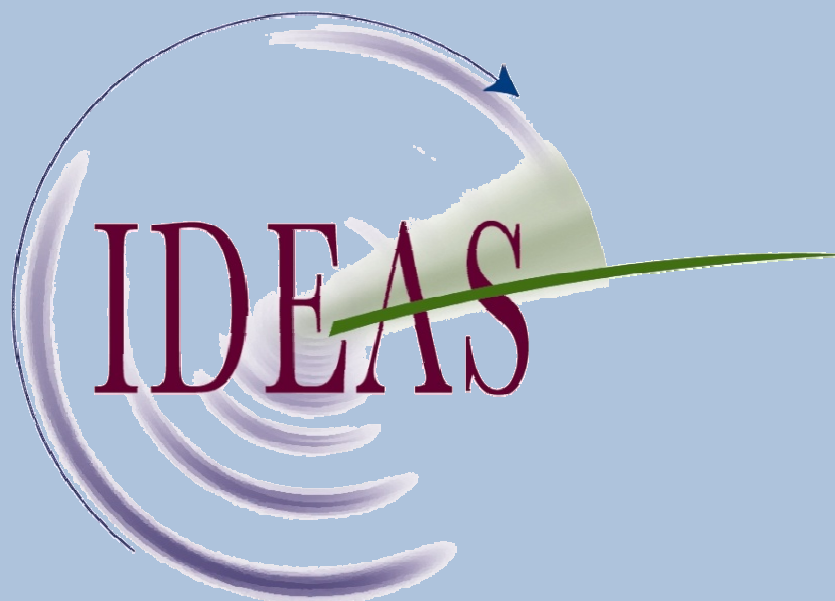
La comptabilité analytique classe les données de base selon des axes personnalisés par chaque entité. Le plus souvent, on utilise des classements par destination (pour quel usage), ou par grandes divisions de l'entité. La comptabilité analytique développe des techniques d'induction (ou de répartition) des coûts selon des unités d'œuvre. Elle peut utiliser à titre transitoire des coûts standards. Dans ce cas l'écart coût standard-coût réel fait l'objet d'un retraitement en fin de période.

Les comptes annuels sont un ensemble indissociable de 3 éléments, normés dans le Plan Comptable Général : Le Bilan, Le compte de résultat et l'Annexe.

Le Compte annuel d'Emploi des Ressources (C.E.R.) concerne exclusivement les organismes faisant appel à la générosité publique. Il est intégré à l'Annexe des comptes annuels. Défini par l'arrêté du 30 juillet 1993, il vise à détailler l'emploi des ressources issues de la générosité du Public. Un avis du Conseil National de la comptabilité en date du 3 avril 2008 propose une normalisation de sa forme et de son contenu.

Annexes : Documents de référence

- Les normes officielles comptables qui s'appliquent à toute association faisant certifier ses comptes par un commissaire aux Comptes, savoir :
 - Le **Plan Comptable Général** défini par le Règlement 99-03 du comité de la réglementation comptable et ses révisions successives,
 - Le **Règlement 99-01** du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des **comptes annuels des associations** et fondations et sa révision 2004
- La Loi d'Orientation des Lois de Finances (L.O.L.F.)
 - seul document à caractère normatif relatif au budget et aux coûts par destination.
- Le compte d'Emploi des Ressources : préconisations du Comité de la Charte
- Le document d'auto-évaluation émis par l'ONG « The Nature Conservancy »
- L' Ouvrage « Contrôle de Gestion et Pilotage de la performance » (Gullino Editeur édition 2005)
- Les rapports annuel de l'AFM Telethon 2006 (2007)
- Le rapport de la Cour des Comptes sur « La qualité de l'information financière communiquée aux donateurs... » (Octobre 2007).
- Les travaux du Conseil National de la Comptabilité relatifs au Compte d'Emploi Annuel des Ressources des Associations , et en particulier l'avis 2008-08 du 3 avril 2008



Avec le soutien de :

BNPPARIBAS

CNCC : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

OEC : Ordre des Experts Comptables

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

Guide réalisé par le Comité Expert d'IDEAS

www.ideas.asso.fr

info@ideas.asso.fr